Lettre d'information métiers

N° 22 / Décembre 2023

Publié le 30/11/2023

Table des matières

REP PMCB - Début de la collecte en entreprise en 2024..... 2
REP DDS - Collecte en entreprise élargie.....3
Façade à Ossature Bois - Synthèse du DTU 31.4..... 4
Note de synthèse Mon Accompagnateur Rénov'..... 4

REP PMCB - Début de la collecte en entreprise en 2024

À partir de 2024, les modalités de la REP PMCB évoluent, les entreprises pourront bénéficier de l'enlèvement dans leurs locaux ou sur chantier selon certaines conditions.

Les modalités présentées dans cet article sont celles de l'éco-organisme Valobat. Nous vous présenterons dès que possible celle des autres organismes.

La reprise en entreprise

Pour les flux "Métaux, Bois, Plâtres, Plastiques et Menuiseries", l'éco-organisme propose la reprise de bennes 30m³ au dépôt.

Pour y prétendre, l'entreprise devra justifier un tonnage annuel pour les flux considérés. Pour déclencher un enlèvement, elle devra également justifier un tonnage minimal.

Flux de déchets PMCB éligibles	Type de Contenants (Mis à disposition par l'Opérateur)	Conditions requises chez le point de regroupement = quantité minimum annuelle	Quantité min cible pour le déclenchement d'un Enlèvement (en unités pour les menuiseries, en tonnes pour les autres Flux)
Métaux	Benne 30 m3	**29 tonnes / an**	2,4 tonnes
Bois	Benne 30 m3	**33 tonnes / an**	2,7 tonnes
Plâtre	Benne **fermée** 20 m³	**64 tonnes / an**	5,3 tonnes
Plastiques	Benne 30 m³	**15 tonnes / an**	1,2 tonnes
Menuiseries vitrées	3 à 4 unités (Racks, chevalets, palette à dosseret collectées simultanément)	**500 menuiseries / an**	10 à 20 unités de menuiseries par rack ou chevalet
Menuiseries vitrées	Benne 30 m³	**1300 menuiseries / an**	112 unités de menuiseries par benne

La reprise sur chantier

Elle est proposée, comme stipulé dans le cahier des charges de la REP, au chantier générant plus de 50m3 de déchets. Il nous semble important de rappeler que ce seuil est pour la durée du chantier et pour l'ensemble des lots.

Pour en bénéficier le parcours est le suivant :

1. Le gestionnaire de déchets se référence auprès de l'éco-organisme,
2. L'entreprise de travaux créé un compte auprès de l'éco-organisme,
3. Elle établit une fiche chantier où elle renseigne, entre autre, le gestionnaire de déchet,
4. Celui-ci est identifié pour l'opération,
5. Il complète et transmet à l'éco-organisme le SOGED rédigé par l'entreprise
6. Le gestionnaire fournit les justificatifs mensuellement pour déclencher les versements de l'éco-organisme.

Évolution pour les apports volontaires

En parallèle et pour faciliter les apports volontaires, il sera désormais possible de prendre rendez-vous avec certains points de maillage afin d'y déposer une quantité plus importante de déchets. Attention, ces apports seront **monoflux**.

Les flux concernés par cette évolution sont "Métaux, Bois, Plâtres, Plastique, Menuiserie, Membranes bitumineuses, Laine de roche, Laine de verre".

REP DDS - Collecte en entreprise élargie

L'éco-organisme EcoDDS a élargi les critères pour bénéficier de la collecte en entreprise pour les déchets diffus spécifiques. Auparavant cette modalité était réservée aux entreprises de grande taille de par des tonnages importants. Depuis juillet ces seuils ont été revus à la baisse et devrait permettre la collecte à plus d'entreprise.

Les nouveaux critères sont :

Pour en bénéficier, l'entreprise doit :

- justifier d'un volume d'achat annuel de peintures, RPE, enduits, colles, mastics (et autres DDS) d'au moins 200000 € ;
- disposer d'un espace de stockage pouvant contenir 5 bacs de 600 litres sous abri (prévenir les eaux de pluie) ;
- trier séparément les déchets acryliques et solvantés ;
- désigner une personne référente au sein de l'entreprise disponible dans les 5 jours ouvrés suivant la demande d'enlèvement pour accueillir les camions de collecte.

Façade à Ossature Bois - Synthèse du DTU 31.4

Le DTU 31.4, paru en 2020, traite les différents aspects des façades à ossature bois. La parution de ce DTU permet également à cette technique d'être considérée comme courante (un travail reste à faire avec les assureurs pour lever certains freins).

Ces avancées sont des opportunités pour cette méthode de construction. En effet, cette technique présente, via l'utilisation du bois, un bilan carbone favorable à la RE2020. Elle offre également la possibilité de préfabrication, ce qui face à un besoin de construction important permettrait de construire rapidement tout type de bâtiments mixtes ou en bois.

Pour faciliter la lecture de notre lettre mensuelle, nous vous proposons de consulter la synthèse du DTU au lien suivant :

23-11-22 Résumé DTU 31.4 Façade à ossature bois.docx

Note de synthèse Mon Accompagnateur Rénov'

La note de synthèse présente en détail le rôle essentiel de mon accompagnateur rénov' dans le cadre des demandes d'aide Ma Prime Rénov' à partir du 1er janvier 2024. Découvrez les informations clés sur son intervention, ses missions techniques, administratives et financières, ainsi que son impact sur les rénovations globales de logements individuels.

La note de synthèse

